

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 11901

Numéro SIREN : 751 968 058

Nom ou dénomination : GMBA & Co

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2022 sous le numéro de dépôt 137277

GMBA & CO

Société par Actions Simplifiée d'Expertise Comptable et de Commissaire aux Comptes

Au capital de 3.830.157 €uros

Siège social : 5, rue Lespagnol - 75020 PARIS

751 968 058 RCS PARIS

SIRET 751 968 058 000 22

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**EN DATE DU 12 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le douze octobre
A neuf heures trente

Les Associés de la Société Actions Simplifiée d'Expertise GMBA & CO, au capital de 3.830.157 €uros divisé en 3.830.157 actions de un (1) €uro chacune, dont le siège social est à PARIS (75020), 5, rue Lespagnol, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 751 968 058 (« la Société »), se sont réunis l'Hôtel Paxton 1, rue Joseph Paxton - 77167 Ferrières en Brie en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée Générale entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Selon la feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, les associés présents ou représentés en vertu des pouvoirs annexés à la feuille de présence possèdent 3 830 157 actions sur les 3 830 157 actions composant le capital social. L'Assemblée Générale est donc régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer.

Le Commissaire aux comptes, NNEXT AUDIT, régulièrement convoquée n'est pas représentée.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des actions composant le capital social et ayant le droit de vote et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large 'N' and 'AC' with a checkmark.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les statuts de la société ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que le projet de résolutions ainsi que les autres documents énumérés par les dispositions statutaires ont été tenus à la disposition des associées au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Démission de Monsieur Pascal Maulard de ses fonctions de Directeur Général,
2. Nomination de Monsieur Nicolas Gelliot en qualité de Directeur Général,
3. Pouvoirs,
4. Questions diverses

La discussion est ouverte

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de Monsieur Pascal Maulard de ses fonctions de Directeur Général pour convenances personnelles.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Handwritten signature and initials in blue ink, including a large stylized 'A' and the initials 'NIC' and 'G'.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Président, l'Assemblée Générale, nomme en qualité de Directeur Général de la Société :

Monsieur Nicolas Gelliot
Né 17 février 1979 à Colombes (92)
De nationalité Française
Expert-comptable et Commissaire aux comptes
Demeurant 18 bis rue Massenet - 78500 Sartrouville

qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Conformément aux articles 15 et 16 des statuts, Monsieur Nicolas Gelliot en sa qualité de Directeur Général disposera des mêmes pouvoirs que le Président.

Monsieur Nicolas Gelliot en sa qualité de Directeur Général disposera expressément du pouvoir de représenter la Société vis à vis des tiers et il pourra agir en justice au nom de la Société.

Monsieur Nicolas Gelliot exercera ses fonctions tant que celles du Président seront exercées par M. Raymond Dorge, étant rappelé qu'en cas de cessation des fonctions de Président de M. Raymond Dorge, Monsieur Nicolas Gelliot conservera ses fonctions de Directeur Général jusqu'à la nomination du nouveau Président sauf décision contraire des associés.

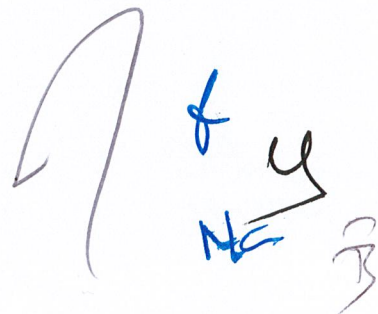
Monsieur Monsieur Nicolas Gelliot bénéficiera du remboursement de ses frais de représentation sur justificatifs.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

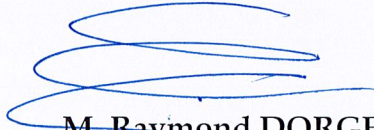
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large stylized signature and several smaller initials.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

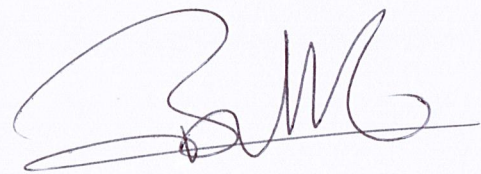
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les Directeurs Généraux



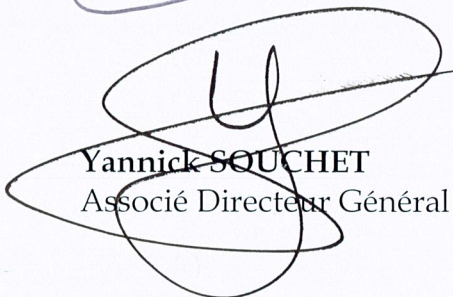
M. Raymond DORGE
Président Associé



Pascal MAULARD
Associé Directeur Général



Pascale BELLUARDO
Associée Directrice Générale



Yannick SOUCHET
Associé Directeur Général



Nicolas GELLIOT
Associé Directeur Général